



Le 19 mars 2009, changeons de cap !

SOMMAIRE

Dossier 4
AGFF,
la fin de la retraite à 60 ans ?

Luttes 7
Une ampleur monstre !
Social 15
Le chômage partiel.

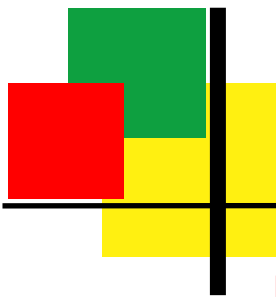
AG2R ISICA ET LA MONDIALE

unissent paritarisme et mutualisme pour former
le 1^{er} groupe d'assurance de protection sociale et patrimoniale en France



Dans un contexte où les besoins en financement de la protection sociale sont de plus en plus importants, les Français comptent sur l'expertise et l'engagement des groupes de protection sociale pour qu'ils leur apportent des réponses fiables, de qualité, au meilleur coût.

AG2R ISICA et LA MONDIALE sont deux sociétés de personnes qui ont été créées *par* et *pour* les assurés. Elles s'unissent aujourd'hui pour construire le premier groupe d'assurance de protection sociale et patrimoniale en France, et offrir aux salariés, retraités, indépendants, dirigeants d'entreprise, et à leurs familles, une gamme complète de produits et services en matière de retraite, épargne, santé, prévoyance, dépendance et de services à la personne tout au long de leur vie. Dans le respect des valeurs paritaires et mutualistes qui fondent leur identité.



ÉDITORIAL

POUR NOS REVENDICATIONS, LE 19 MARS 2009, MONTONS L'ACTION À UN CRAN SUPERIEUR.

L'ampleur de la mobilisation du 29 janvier a secoué les pouvoirs patronaux et politiques : **le monde du travail exige des réponses à ses attentes, à ses revendications !**

Comment pourrait-on accepter de suivre les discours de fatalité, d'acceptation de nouveaux sacrifices au nom d'une crise qui trouve sa source dans une suraccumulation de profits, d'exploitation, et que les seuls choix du gouvernement consistent à donner encore et toujours aux mêmes et à serrer la ceinture aux salariés et population.

En somme, les choix gouvernementaux consistent à aider les responsables de cette situation.

Les revendications des salariés sont justes socialement et aussi économiquement : Qui va relancer la consommation, les carnets de commandes des entreprises sinon les salariés consommateurs ?

L'urgence est à l'augmentation des salaires et des pensions.

Ces 25 dernières années ont été marquées par un recul des salaires, des classifications et des pensions, subi par les salariés et leur famille ; à l'inverse, les entreprises n'ont cessé de vanter leurs résultats financiers, stérilisant ces richesses dans une économie de plus en plus éloignée des besoins, de l'industrie, au travers de spéculations hasardeuses.

Il faut remettre les choses à l'endroit, relancer l'économie par l'augmentation des salaires et des pensions avec une autre redistribution des richesses.

Il n'y a qu'une bataille qu'on est certain de ne pas gagner, c'est celle que nous ne menons pas !

LE 19 MARS 2009 DOIT PORTER CES EXIGENCES AU CŒUR DE L'ACTION, AVEC GREVES ET MANIFESTATIONS : ENCORE PLUS FORT, PLUS PUISSANT !

Dans toutes les entreprises, l'atelier, le service, chaque syndiqué CGT est appelé à prendre sa part dans la construction de cette importante action du 19 mars : **Aller au débat avec ses camarades de travail, ses voisins, sa famille, pour les convaincre que l'action est incontournable pour faire entendre nos revendications.**

POUR QUE ÇA CHANGE ENFIN, IL FAUT S'Y
METTRE TOUS ENSEMBLE !

n° 476

VOIX DES INDUSTRIES CHIMIQUES

Case 429-93514 Montreuil cedex

Tél. : 01.48.18.80.36

Fax : 01.48.18.80.35

<http://www.fnic.cgt.fr>

Email : fnic@cgt.fr

Directeur de la publication : J-M PETIT

Commission paritaire n° 0113 S 06355

Conçu et réalisé par la FNIC CGT

Imprimé par Alliages

Issn = 0763-7497

AGFF, la fin de la retraite à 60 ans ?

Retraite par répartition : Une invention du Conseil National de la Résistance.

En France, la retraite fonctionne selon la technique de la **répartition**. Un système où les cotisants d'aujourd'hui, c'est-à-dire les salariés d'aujourd'hui (*au travers de leurs cotisations sociales, improprement appelées "charges sociales"*), financent les retraités d'aujourd'hui, et acquièrent en même temps des **droits** pour leur retraite future.

Les cotisations Retraite ne sont pas un pactole qu'on met individuellement de côté (*autrement dit à la Bourse*) pour s'assurer sa propre retraite, comme c'est le cas pour les **fonds de pension** et autres systèmes dits par **capitalisation**. Elles ne sont donc **pas un salaire "différé"**, comme on le lit souvent, car ces cotisations servent à payer les retraités **d'aujourd'hui**.

Cette technique est sûre et solidaire :

- **Solidaire** parce qu'il y a communauté d'intérêts entre les travailleurs actifs (*qui veulent acquérir des droits*) et les retraités (*qui veulent toucher leur pension*).
- **Sûre** parce qu'indépendante des marchés financiers et de leurs aléas, et que l'argent va tous les jours du "producteur au consommateur", sans passer par des gestionnaires de type assurance privée.

La retraite complémentaire : C'est quoi ?

La pension de retraite des salariés du privé peut être comparée à une fusée à deux étages :

- **Premier étage** : La pension **Sécurité sociale**. Elle représente environ la moitié de la pension de retraite d'un ouvrier. Elle est gérée par la Sécurité Sociale, organisme sous la tutelle réelle de l'État.
- **Deuxième étage** : La (ou les) pension de **retraite complémentaire**. Ce deuxième étage peut être lui-même composé de deux sous-étages : la pension **Arcco** (*pour tous les salariés du privé*) et la pension **Agirc** (*pour les cadres*). Ce deuxième étage (*retraites complémentaires Arrco+Agirc*) représente l'autre moitié de la retraite globale

d'un ouvrier, il peut représenter 70 % de celle d'un cadre. L'Arrco et l'Agirc sont des institutions **paritaires**, c'est-à-dire gérées à 50 % par le patronat et 50 % par les syndicats.

A quel âge touche-t-on sa retraite ?

La situation est différente suivant qu'on parle de la retraite Sécu ou des retraites complémentaires :

➤ **Retraite Sécu** : Depuis l'ordonnance du 26 mars 1982 (*près de 30 ans*), elle peut être versée ou "liquidée" (*d'où le terme de "liquidation" de la retraite*) à partir de 60 ans.

➤ **Retraites Complémentaires** : Le patronat (*décideur à 50 %*) s'est toujours opposé avec acharnement à la reconnaissance du droit à la retraite à 60 ans pour les **complémentaires**. L'âge d'ouverture des droits est demeuré à 65 ans. Mais, face aux revendications des salariés, notamment les cadres, il a été contraint de signer en 1983 un accord dérogatoire qui prévoit pour un temps limité le paiement des retraites complémentaires.

Qu'est-ce que l'AGFF ?

L'Association pour la Gestion du Fonds de Financement : C'est le nom donné à l'accord dérogatoire entre patronat, syndicats et État qui permet de verser les retraites complémentaires dès 60 ans. L'accord actuel court jusqu'au 30 avril 2009.

A cause de l'opposition forcenée du patronat sur ce sujet, chaque renégociation est l'occasion, **comme c'est le cas aujourd'hui**, d'un nouveau chantage patronal pour obtenir l'augmentation du nombre d'annuités et le recul de l'âge de la retraite.

Pourquoi ne pas intégrer une fois pour toutes l'AGFF dans les institutions de retraites complémentaires Arcco et Agirc ?

En 2000, le patronat avait arraché l'échec de la négociation pour prolonger l'ASF (*Association pour la Structure Financière, ancêtre de l'AGFF*). Le 25 janvier 2001, des centaines de

milliers de manifestants avaient défilé, ce qui a permis d'obtenir un nouvel accord reconductible et la création de l'AGFF.

En 2003, l'accord signé par le patronat prévoyait l'intégration de l'AGFF dans l'Arcco et l'Agirc. Mais le MEDEF refuse désormais de respecter cet accord.

Quels sont les enjeux de la négociation actuelle sur l'AGFF ?

1 - Le montant des retraites est aussi au cœur de la négociation. Comme la retraite Sécu, les retraites complémentaires sont des systèmes d'acquisition de **points** dont le nombre et la valeur déterminent le niveau de la pension globale.

De ce point de vue, les accords successifs ont introduit un mécanisme redoutable : la **valeur du point** pour calculer sa retraite (*dit "point de service"*), négociée chaque année, est indexée sur les **prix**, tandis que la valeur d'achat du point est, elle, indexée sur les **salaires**.

Deux poids, deux mesures, dont l'effet cumulé produit une baisse régulière du niveau des pensions et du taux de remplacement retraite/salaire.

2 - La disparition de l'AGFF, comme le brandit le patronat, aurait pour conséquence immédiate

de remettre en cause le montant des retraites, actuelles et futures, de tous ceux qui n'ont pas 65 ans. C'est aussi vrai pour les régimes d'anticipation de type "postés".

Quelles sont les revendications de la CGT ?

- Un taux de remplacement retraite/salaire de 75 % minimum,
- Une revalorisation des points de retraite, une indexation de ces points sur les salaires et le rattrapage correspondant à la perte de pouvoir d'achat cumulée,
- L'intégration définitive de l'AGFF dans l'Arcco et l'Agirc, assortie d'un ajustement des cotisations employeurs pour financer la retraite à 60 ans pour tous,
- Sans oublier un système d'anticipation au départ pour les métiers ou les régimes de travail pénible.

Pour soutenir ces revendications, l'intervention massive des salariés est indispensable. Ne l'oublions ni le 19 mars, ni ensuite...

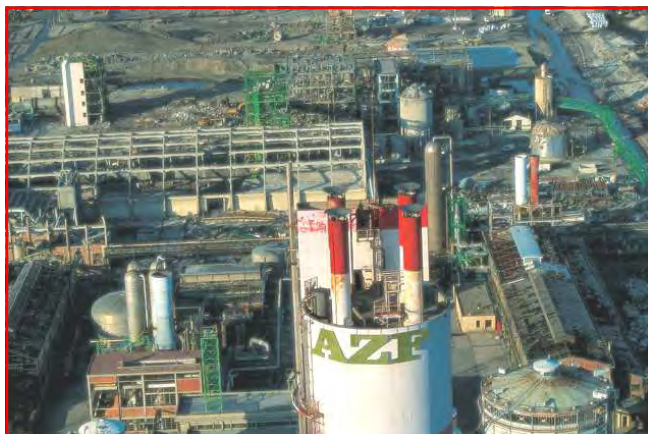


AZF, le procès.

Le 23 février 2009 s'est ouvert le procès AZF. L'explosion du 21 septembre 2001 a engendré une catastrophe sans précédent, tant sur le plan humain avec 31 décès, 18 000 dommages corporels, que sur le plan des dommages matériels importants (*écoles, magasins, entreprises environnantes, habitations, etc.*).

A la suite de cette catastrophe, une commission d'enquête faisait 90 propositions d'actions, sérieuses et objectives, notamment la réduction des risques à la source.

La loi promulguée le 30 juillet 2003, dite loi Bachelot, a vidé l'essentiel des propositions de la commission d'enquête sous la pression du MEDEF et de l'UIC plus particulièrement, notamment concernant les conditions d'utilisation de la sous-traitance, ce qui pourtant apparaît depuis le début comme étant au cœur du problème de cet accident.



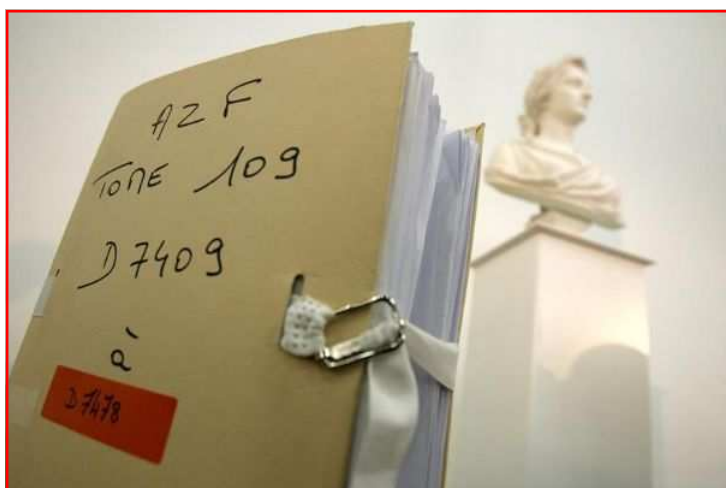
Les responsabilités de TOTAL n'étant pas confirmées, *(le procès, souhaitons-le, jugera TOTAL qui nie toujours l'accident chimique)*, les patrons continuent d'exploiter comme avant leurs usines au mépris des enseignements que l'on doit tirer de cette catastrophe.

La CGT a des propositions sur :

- ✗ La citoyenneté dans l'entreprise,
- ✗ Les effectifs et la formation,
- ✗ La mise en sécurité et les moyens de secours, un rôle accru des représentants du personnel,
- ✗ Le transport des matières dangereuses,
- ✗ Le rôle des services de l'État dans les contrôles, dans l'organisation des secours.

Tout tourne autour de l'organisation du travail, car ce sont bien le manque d'effectifs à tous les niveaux, les conditions de travail dégradées, le recours accru à la sous-traitance, le manque de formation de ces derniers aux risques chimiques, qui sont la cause des accidents dans les entreprises.

La rentabilité financière ne fait pas bon ménage avec les moyens matériels et humains dont les entreprises ont besoin pour produire en toute sécurité.



Pour la CGT, il faut que ce procès soit celui de l'organisation du travail.

C'est pourquoi la FNIC CGT a décidé, au delà de sa participation en tant que partie civile, de mener en parallèle à ce procès, des initiatives notamment avec une conférence de presse le 20 février 2009 dont vous aurez l'intégralité dans le prochain Courrier Fédéral.

Nous suivrons attentivement le déroulement de ce procès et vous tiendrons informés des faits marquants qui pourraient avoir lieu.

Siège d'Hutchinson, le 13 février 2009.

L'ACTION DU 13 FEVRIER 2009 DEVANT LE SIEGE HUTCHINSON A OUVERT LA PORTE AUX NEGOCIATIONS :

RESTONS MOBILISÉS !

NOS DROITS DEPENDENT DE NOTRE ENGAGEMENT A LES DEFENDRE, A LES AMELIORER !

Cette action, préparée et organisée par les seuls syndicats CGT et FO, a été un succès par le nombre de participants ; Ils sont venus des 4 coins de France (Chalette ; Sougé le Ganelon ; Persan ; St Briec ; Segré ; Châteaudun ; Vierzon ; Vibrachoc Lisses ; Spontex Beauvais ; Bezons) pour porter haut et fort leurs revendications :

- ✦ Garantie du salaire à 100 % dans le cadre du chômage partiel,
- ✦ Garantie de nos emplois avec des investissements utiles sur nos outils de travail,
- ✦ Négociations sur les salaires.

Cette action tombait le lendemain des annonces de TOTAL qui se vante d'avoir obtenu 13.9 MD € de profits nets en 2008.

Dans ces milliards, il y a les richesses du travail des salariés d'Hutchinson mais aussi toute notre souffrance d'une année marquée par des pressions permanentes sur nos emplois, notre avenir, et en guise de Noël, le chômage avec salaire partiel imposé et amplifié volontairement par la direction dans une politique de réduction intensive des stocks pour de meilleurs résultats financiers.



LA CGT PROPOSE LA SUPPRESSION DU DIVIDENDE PAYÉ PAR HUTCHINSON À TOTAL (100 Millions d'€) ET DE L'UTILISER À INVESTIR DANS LES SALAIRES.

100 Millions d'€, c'est 0,7 % des 14 Milliards de TOTAL.

Pour garantir 100 % des salaires, pendant 1 an, à raison de 12 jours de chômage par mois, aux 5700 salariés touchés par le chômage partiel, **il ne faut que 38 % des 100 millions d'€.**

Près de 400 salariés se sont rendus au siège parisien pour exiger d'autres choix, une autre gestion, plus humaine, respectueuse des hommes et des femmes qui travaillent dur chaque jour et qui créent les richesses que le groupe TOTAL vante dans la presse.

Alors que le 15 janvier dernier, le PDG d'Hutchinson (Mr CLOUT) refusait les négociations demandées par la CGT, l'ampleur de la mobilisation de cette action, préparée depuis 1 mois, a forcé la direction à organiser des réunions sur l'indemnisation du chômage partiel dès le 16 février.

D'ores et déjà, dans la 1^{ère} négociation, la direction s'engage financièrement pour améliorer l'indemnisation de chômage partiel, montant à définir lors de la 2^{ème} réunion.

La mobilisation doit être poursuivie.



LES LUTTES

BMS, GSK, PO.

5.2 Milliards de dollars, c'est le montant des bénéfices réalisés par le groupe pharmaceutique BMS en 2008, soit le double de 2007.

Malgré cela, sous prétexte de compétitivité, le groupe a décidé la fermeture de son site d'Épernon, 250 salariés et la suppression de la moitié de son effectif sur le site de Meymac.

Inutile de préciser que les raisons économiques évoquées par le groupe ne tiennent pas la route. Ce qui a conduit la quasi-totalité des salariés des deux sites à se mettre en grève illimitée depuis le 11.02 et à organiser une manifestation le 17 février 2009 devant le siège de Rueil.



200 suppressions d'emplois et la fermeture de son site de St Romain pour Plastic Omnium (*Plas-turgie*) et un traitement social des salariés à faire pleurer.

C'est ce qui a conduit les salariés à se mettre en grève illimitée depuis le 16 février 2009 provoquant l'arrêt de Renault Sandouville plus alimenté en pare-chocs et plus de 300 camarades en manifestation devant le siège le 20 février dernier pour dénoncer une restructuration pour laquelle la crise a bon dos.

1000, c'est à peu de chose près le nombre de salariés en grève dès l'annonce d'un plan de suppression d'emplois de 850 salariés dans le groupe GSK (*Industrie Pharma.*) dont 700 sur le site d'Évreux.

Là aussi, la restructuration financière est de mise, GSK a lui aussi réalisé 5 milliards d'€ de bénéfices pour l'année 2008.

La lutte ne fait que commencer pour nos camarades, nul doute qu'elle sera rude.



LES LUTTES

29 janvier 2009 : **mobilisations de grande ampleur !**



Pour une politique industrielle durable.

Depuis la rencontre de Villepinte en 2004, la FNIC a fait de la politique industrielle une de ses priorités.

Cette bataille idéologique et politique se mène dans un contexte difficile où le libéralisme est roi.

Pour autant, nous ne nous résoudrons pas à l'idée dominante qui consiste à laisser nos entreprises aux mains de dirigeants qui ont choisi la rentabilité financière au détriment des investissements matériels et humains.

Enjeux de société.

C'est bien de cela dont il s'agit, car nous sommes face à une volonté délibérée du gouvernement et du patronat d'un remodelage de la société dont l'entreprise devient l'élément dominant, c'est l'entreprise qui dicte sa loi dans les pays, la collectivité doit répondre à ses exigences.

Un bilan catastrophique.

Ces deux dernières années, plus de 15 000 suppressions d'emplois dans la chimie en France, 5500 dans le caoutchouc, 10 000 dans l'industrie pharmaceutique, 20 000 dans la plasturgie, menaces dans le raffinage du pétrole, les salariés subissent la stratégie des groupes en matière de restructurations, d'abandons ou de délocalisations d'activités, mais également en terme de politique de ressources humaines à la recherche de la baisse permanente du coût du travail.



Cette décroissance des effectifs va s'accroître ces prochaines années si nous n'y faisons pas obstacle !

Les fermetures d'entreprise atteignent des sommets dans tous les grands groupes, les motifs invoqués par les dirigeants étant le manque de compétitivité, autrement dit de rentabilité pour l'actionnaire, alors que ces 10 dernières années, les productions ont été multipliées par 2 ou 3 suivant les activités, alors que dans le même temps, la productivité a fait un bon prodigieux dû aux rationalisations, à l'élévation des emplois qualifiés et la politique de bas salaires menée depuis des années.

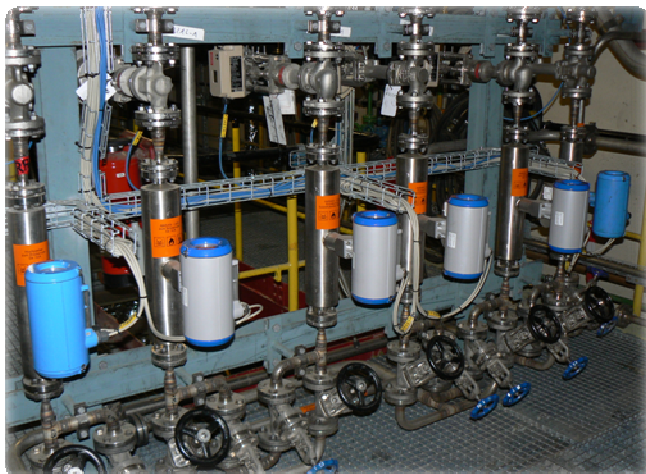
(ex : un salaire de technicien 1^{er} niveau dans la chimie n'est que 15 % supérieur au SMIC, le même technicien dans le caoutchouc est au SMIC).

Alors que les profits explosent, TOTAL, champion du CAC 40 avec 14 MD €, Arkéma 120 M dont 45 % versés aux actionnaires, Michelin 514 M €, Sanofi Aventis 7 MD €, L'Oréal 2 MD, pour ne citer que ces quelques exemples qui valent pour l'ensemble des entreprises.

Notre action.

Le défi que la Fédération et ses syndicats entendent relever, ne se résume pas à faire le triste constat des politiques gouvernementales et patronales, mais de proposer d'autres alternatives.

Toutes nos industries, quelle que soit la branche, doivent répondre à des besoins économiques et sociaux, ce doit être leur finalité.





- *Quel rôle doit jouer l'entreprise dans la société ?*
- *Quelle politique industrielle et de développement avons-nous besoin ?*
- *Quelle doit être la place du travail ?*

Les luttes revendicatives que nous avons menées sur ces questions ne nous ont pas permis encore d'obtenir les résultats que nous escomptions, pour autant, nous ne laisserons pas les patrons, de droit divin, imposer leur autorité.

Nous entendons bien conquérir de nouvelles avancées avec les salariés sur ces 3 points essentiels.

Comme cela a été maintes fois répété, **il n'y aura pas de développement industriel durable, sans un haut niveau de garanties sociales**

Les richesses produites doivent servir l'intérêt général.

Intérêt général veut dire obtenir des garanties collectives de haut niveau.

Intérêt général veut dire solidarité inter génération. La question de la protection sociale et de son financement est posée.

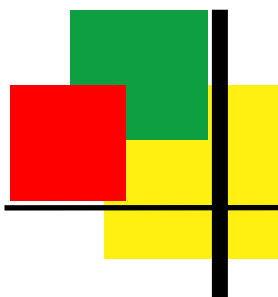
Intérêt général veut dire pour l'entreprise, assurer la sécurité des installations pour celle des salariés et de la population.

Intérêt général veut dire, notamment pour l'industrie du médicament qui doit être un bien commun au service de la santé publique.

Utopie ou nécessité ?

La réponse sera déterminée par le niveau d'appropriation des syndicats, des syndiqués et des salariés, car nous réaffirmons que ces enjeux n'auront d'efficacité qu'avec un rapport de forces influent.





UFICT

Tous ensemble, sans oublier personne !

La situation économique, sociale et industrielle que nous vivons ces derniers mois engendre une montée du mécontentement, une exaspération du monde du travail.

Le mécontentement s'est manifesté notamment lors de la journée d'actions du 29 janvier dernier, mais également dans toutes les luttes qui se déroulent quotidiennement que ce soit aux Antilles, dans les Universités ou dans nos industries.

L'objectif que nous devons nous fixer est bien de créer les conditions de la réussite de la nouvelle journée interprofessionnelle du 19 mars 2009.

Il n'y a pas d'autre choix, ÊTRE PLUS NOMBREUX ET PLUS FORTS POUR OBTENIR SATISFACTION.

Cela implique que la mobilisation s'étende à toutes les entreprises, mais aussi à toutes les catégories de salariés.

Si le 29 janvier dernier, de nombreux Techniciens, Agents de Maîtrise mais également Ingénieurs et Cadres étaient dans l'action, **le 19 mars prochain, il est impératif que la mobilisation de ces catégories soit encore beaucoup plus large.**

L'enjeu est de taille car le patronat entend réduire l'activité de ces salariés à de simples "outils" de communication, ou quelques fois pris en "otages" pour faire accepter les logiques d'entreprises.

Cela passe de plus en plus mal !

Ainsi comment aller dans les ateliers, les bureaux, les labos expliquer qu'il faut se "serrer la ceinture" alors que sont annoncés des profits colossaux ou des milliards d'€ d'aides aux entreprises et aux banques ?

Comment expliquer qu'il faut accepter le chômage partiel, les prises de journées de RTT et des congés anticipés, alors que l'entreprise a recours massivement aux heures supplémentaires ?

Comment justifier l'exclusion de l'entreprise de tous les salariés précaires (CDD, intérimaires) et sous-traitants, alors qu'hier, il fallait vanter le mérite de ces pratiques ?

TOUT COMME LES AUTRES SALAIRES, L'ENCADREMENT NE SUPPORTE PLUS CETTE POLITIQUE QUI PRIVILEGIE LA RENTABILITE, LA FINANCE, AU MEPRIS DE LA SATISFACTION DES BESOINS !

- *Appréciation de la situation actuelle de l'entreprise, de la société,*
- *Stratégies imposées par les Directions Générales,*
- *Reconnaissance des compétences, des qualifications et du savoir-faire mis en œuvre dans l'entreprise.*



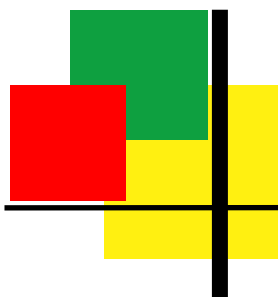
Autant de questions qui méritent d'être débattues afin d'apporter des perspectives d'actions les plus larges.

Dans la perspective du 19 mars 2009, le collectif UFICT va mettre à la disposition de tous les syndicats de la Fédération, un modèle de tract spécifique pour l'encadrement.

Les résultats aux élections prud'homales (et ce malgré les nombreuses entraves du patronat et du gouvernement) ont démontré la confiance de l'encadrement dans les positions, propositions et revendications de la CGT.

Il s'agit maintenant d'y donner un prolongement dans le cadre de la mobilisation mais également de la syndicalisation.

**UNE CGT POUR TOUS,
POUR GAGNER,
TOUS ENSEMBLE !**



UFR

9^{ème} Conférence UFR. 12-15 mai 2009 - Île de Ré.



UFR... Union Fédérale des Retraités...

Pourquoi cette instance de la
Fédération ?



Les retraités sont des citoyens qui, pour nombre d'entre eux, ont participé aux luttes pour obtenir des droits aujourd'hui remis en cause. Donc citoyens dans l'entreprise, dans le syndicat, interpellés par les questions de société, ils ont, durant leur vie militante, acquis une expérience, un savoir-faire.

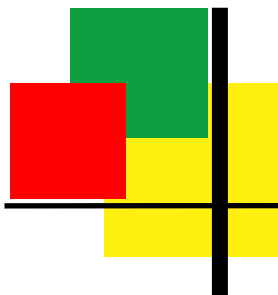
Au sortir de l'entreprise, cette expérience devrait-elle être perdue, gâchée ? Certains s'y refusent et rejoignent l'UFR pour continuer leur vie militante. Pour transmettre leurs connaissances aux jeunes syndiqués.

Mais aussi, bien sûr, pour défendre des revendications qui pourraient sembler propres aux retraités, telles que le pouvoir d'achat, des pensions, mais qui, en fait, sont celles de tous les salariés, en particulier des plus jeunes. Les lois supposées préserver notre régime de retraite par répartition le mettent à mal depuis des années et la bataille pour une retraite permettant de vivre dans la dignité est celle de tous les salariés, actifs et retraités, jeunes et seniors.

L'UFR tient sa 9^{ème} Conférence du 12 au 15 mai à l'Île de Ré, et invite tous les syndiqués intéressés par ces problématiques à venir en débattre.

Pour toute information sur cette Conférence, allez sur le site de la Fédération, www.fnic.cgt.fr et cliquez sur le logo de la Conférence.





ORGA. VIE SYNDICALE

20 % de syndiqués en plus dans chaque syndicat :
ambitieux mais néanmoins réaliste.

Au regard des éléments que nous avons, nous savons que des syndicats, dans la période actuelle, font des adhésions nouvelles.

Ce qui est possible pour certains l'est forcément pour les autres. L'adhésion est le résultat de l'engagement dans l'action et dans les luttes, de l'amélioration de notre qualité de vie syndicale, des débats avec les salariés sur la nécessité de construire un outil CGT pour obtenir des succès. **La situation sociale et politique actuelle menée contre le monde du travail offre de multiples occasions de travailler au renforcement de notre organisation.**

Quelle que soit sa situation, plus de syndiqués, c'est plus de liberté, plus de dignité. Les initiatives de renforcement, qu'elles aient lieu dans ou hors de l'entreprise, doivent être régulières et suivies dans le temps. Chaque syndiqué y a sa place.

Le rôle du syndiqué ne peut se traduire qu'avec la seule dimension du règlement de sa cotisation. Mais bien au contraire, il doit participer aux débats et décisions du syndicat. S'impliquer dans des plans de travail de visites dans l'entreprise (*ateliers, bureaux, labos...*) pour débattre de la situation, des revendications et des actions, le met en situation d'apporter les arguments pour aider à faire franchir le pas de l'adhésion à ses collègues ou des proches.

Se fixer comme objectif 20 % d'adhésions nouvelles dans chaque syndicat est possible compte tenu des résultats des élections prud'h-

males, du nombre de voix CGT aux élections professionnelles, de la confiance des salariés dans la CGT.

L'action du 29 janvier dernier le démontre par la présence d'un grand nombre de salariés derrière les banderoles CGT.



Créer les conditions de la syndicalisation, améliorer notre organisation, c'est se donner les moyens de gagner la construction du rapport de forces pour obtenir réponses à nos revendications, **c'est déterminant au regard des enjeux actuels.**

Chaque et chacun d'entre nous doit contribuer, par son engagement sur le terrain, par un travail de syndicalisation, à modifier les choix de société d'une politique gouvernementale et patronale qui sont essentiellement au service du capital.

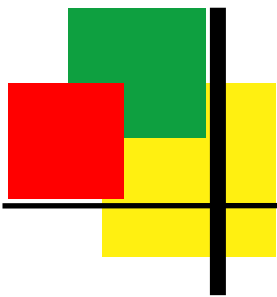


J'adhère

Nom
Prénom
Adresse
.....
Localité
Département

Entreprise
Localité
Département
Secteur d'activité
Tél Mobile
E-mail

à retourner à la FNIC CGT - case 429 - 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex - fax. 01.48.18.80.35 / e-mail : fnic@cgt.fr



Le chômage partiel aujourd'hui ... et demain ?

Partout, cette crise est présentée dans le message médiatique, tel un phénomène météorologique, comme une fatalité : patronat et gouvernement en appellent à "l'unité, tous ensemble, serrons les dents".

Organisée ou subie, le patronat tire de cette crise des avantages financiers avec des milliards distribués par le pouvoir politique.

Les banques ont tiré 305 milliards, les industriels ont tapé à la porte tout de suite derrière pour en avoir aussi ! Résultat, le gouvernement organise des "États Généraux", industrie par industrie, et tel un Père Noël du patronat, il distribue quelques milliards par ici, quelques milliards par là ...

Et continue de se comporter comme le Père Fouettard envers les salariés à qui il demande de payer la facture doublement :

- Directement dans l'entreprise avec les suppressions d'emplois, les pertes du pouvoir d'achat du fait du chômage partiel imposé.
- Directement au travers de leurs impôts (TVA) qui serviront à payer l'endettement de l'État. Eh bien oui, l'État empreinte aux banques avec des taux d'intérêts élevés, puis distribue l'argent emprunté aux banques et aux industriels.

Face à cette situation, il y a urgence à réagir collectivement et à intervenir pour exiger autre chose. Ce n'est plus une question de choix mais de survie au vu de la gravité des enjeux.

Indemnisation du chômage partiel :

Loi : 60 % de la rémunération horaire brute avec un minimum : 6,84 €/heure dont 3,33 € à 3,84 €/heure payés par la Caisse des ASSEDIC.

SMIC net/mois soit 1037 €/mois.

Comment relancer les carnets de commandes des entreprises en ignorant complètement les clients, c'est-à-dire nous, la population et les salariés ?

Si les salariés et leurs familles sont touchés avec les pertes de pouvoir d'achat (*chômage partiel*) ou leur emploi, la "crise" de demain sera plus grave qu'aujourd'hui.

STOP ! Il faut changer la donne, inverser les choix.

Il faut favoriser la relance de la consommation avec l'augmentation des salaires et non privilégier le patronat !

Il faut orienter les richesses de l'entreprise pour favoriser des investissements utiles et d'avenir et non l'actionnaire qui va

"boursicoter" !

Le 29 janvier 2009, plus de 2,5 millions de salariés ont pris en mains leur avenir en répondant à l'appel des organisations syndicales.

Le 19 mars 2009 sera un 2^{ème} rendez-vous de luttes, d'espoirs. Il dépend de chacun de nous que celui-ci soit encore plus fort que le 29 janvier 2009. Il faut qu'il soit encore plus fort !

C'est la seule manière de faire imposer aux tables de négociations les revendications des salariés portant essentiellement sur les **salaires**/pouvoir d'achat et la garantie de maintenir et développer nos **emplois** industriels.

Chaque membre de la CGT, du syndiqué à l' élu, aura un rôle prépondérant pour réussir le 19 mars 2009.

Allons-y, discutons, convainquons nos camarades de travail que l'action, ça les concerne, ça nous concerne tous !

**La crise c'est pas nous,
c'est eux !
Ne la payons pas !**



En France ou à l'étranger, des vacances pour tous...

Depuis plus
de 20 ans,

Touristra Vacances gère
le patrimoine social
de 280 collectivités
qui lui accordent toute
leur confiance.

Attaché aux valeurs
du tourisme social,
Touristra Vacances
propose aux vacanciers
des Comités d'entreprise
des prestations de qualité
dans le respect du droit
aux vacances pour tous.
Aujourd'hui, ce sont plus
de 200 000 vacanciers
de 1 500 CE/COS/CASC
que nous accueillons
chaque année.

Un état d'esprit

Générosité, accueil et convivialité, accès à la culture, projets pédagogiques dans les clubs enfants, sport en liberté, buffets copieux, découverte de la vie locale, échanges authentiques, spectacle chaque soir...

En pension complète ou formule locative, chaque séjour est unique !

Des valeurs communes

Touristra Vacances partenaire du **Secours Populaire Français** et de **Max Havelaar**.

19 villages de vacances en France

À la montagne, Courchevel Saint-Bon, Chamonix, La Plagne, Les 7 Laux, Mont-Dore, Morzine, Risoul. **Méditerranée**, Balaruc, Bormes-les-Mimosas, Calvi, Cogolin, La Napoule, Les Issambres, Ramatuelle, Taglio, Vaison-la-Romaine.

Côte Atlantique, Ile de Ré, Soustons, Tarnos.

10 Club 3000 à l'étranger

Des départs de Paris et de province, pour des séjours heureux en **Andalousie, Bulgarie, Crète, Croatie, Italie, Maroc** (même en hiver !), **Monténégro, Tunisie, Turquie**.

Avec une animation 100% francophone !



Nouveauté 2009 : au départ des clubs, balades Découverte & Partage, solidaires et participatives, en partenariat avec des associations locales.

Un tourisme différent



Partie prenante d'un tourisme différent, **social, solidaire et ouvert au plus grand nombre**, Touristra Vacances crée sa **charte des Saisons Durables** et revisite ses activités, ses métiers et pratiques, ainsi que leur impact sur l'économie, le social et l'environnement.

... du bonheur pour chacun !



**Associations et collectivités, contactez
l'équipe commerciale Touristra Vacances**

- Paris : 01 44 83 43 99
- Lyon : 04 72 41 75 31
- Hagondange/Metz : 03 87 71 66 10
- Lille : 03 20 12 13 04



**Pour réserver vos vacances,
contactez le 0890 567 567 (10,15 € la min.)**

Découvrez nos villages
de vacances sur
www.touristravacances.com